



# Arrêté du Maire

2024-4-15

Objet : Mise en place d'un échafaudage

Florence GEORGES, Maire de la Commune de FAUMONT (nord),  
Vu la demande en date du 11 avril 2024 formulée par Monsieur DUVINAGE Jean-Luc, résidant  
15 rue Bernard Delemme à NOMAIN (59) qui sollicite l'autorisation pour poser un échafaudage  
de 15 m de large, sur 1 m de profondeur et 3.5 m de hauteur, sur le trottoir devant le domicile  
de Monsieur ESCHER, 429 Route Nationale à FAUMONT (59) du 17/04/2024 au 27/04/2024,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions utiles afin d'éviter tout accident,

## ARRÊTE

Article 1er : Du 17/04/2024 au 27/04/2024, devant le domicile du 429 Route Nationale à  
FAUMONT (59), Monsieur DUVINAGE Jean-Luc est autorisé à procéder à l'installation d'un  
échafaudage de 15 m de large, sur 1 m de profondeur et 3.5 m de hauteur.

Les caractéristiques de cet échafaudage devront être conformes à la réglementation.

Article 2 : L'installation sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la  
dépendance domaniale occupée, et ne pourra empiéter sur le domaine public sur une distance  
de plus de 1 mètre à partir de l'immeuble.

Un passage pour piétons de 0.80 m de largeur sera à respecter au droit de l'échafaudage.

En cas d'impossibilité (largeur restante inférieure à 0.80 m), le passage des piétons devra être  
assuré au maximum tant côté route que côté chantier.

Le pétitionnaire prendra toutes les garanties pour éviter les chutes de matériaux sur le  
domaine public.

La signalisation de l'échafaudage devra être balisée de jour comme de nuit (éclairage  
éventuel). Une signalisation adaptée temporaire devra être posée et vérifiée matin et soir.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

M. DUVINAGE Jean-Luc,

Mme Laure PIQUET, Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de ORCHIES (59),  
Les services techniques de la mairie de Faumont.

Fait à Faumont, le 15 avril 2024

Mme le Maire,  
Florence GEORGES